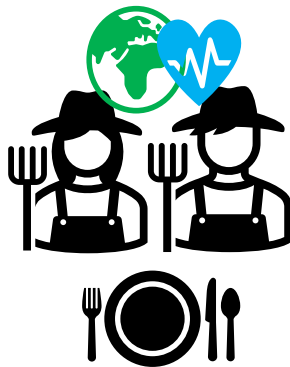


Santé-environnement :

Quels leviers d'actions pour les Projets Alimentaires Territoriaux ?



AVANT-PROPOS

Ce rapport présente une **synthèse opérationnelle de l'Étude du rôle des Projets Alimentaires Territoriaux dans l'intégration des enjeux d'environnement et de santé liés à l'agriculture et à l'alimentation**, réalisée en 2024.

Les citations présentes dans ce rapport sont issues des entretiens menés avec des chargés-es de PAT de Nouvelle-Aquitaine lors de la réalisation de l'étude. Pour plus de détails sur la méthodologie : se référer à [l'étude complète](#).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION.....	4
Des leviers d’actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à la santé et à l’environnement	5
VOLET AGRICOLE - Le rôle des PAT dans la transition agroécologique	6
ENJEU	
Réconcilier agriculture et biodiversité	6
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1	
Reconcevoir les paysages agricoles vers une diversification des productions agricoles.....	6
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2	
Améliorer les pratiques agricoles vers une agriculture biologique diversifiée.....	10
VOLET ALIMENTAIRE - Le rôle des PAT dans la transition alimentaire.....	16
ENJEU	
Favoriser l’accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous	16
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1	
Favoriser l’accessibilité physique à une alimentation saine et durable.....	17
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2	
Favoriser l’accessibilité géographique à une alimentation saine et durable	21
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3	
Favoriser l’accessibilité socio-économique à une alimentation saine et durable	24
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4	
Favoriser l’accessibilité socio-culturelle à une alimentation saine et durable	25
Freins systémiques à l’investissement des leviers d’actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à l’environnement et à la santé	27
Vers une montée en compétences des PAT.....	28
CONCLUSION.....	30
POUR ALLER PLUS LOIN	30
ANNEXE I - Leviers de sensibilisation des élu-es aux externalités positives de l’agriculture biologique	31
BIBLIOGRAPHIE	34

INTRODUCTION

Bilan environnemental et sanitaire des systèmes agri-alimentaires

Les systèmes agri-alimentaires sont à l'origine de dégâts environnementaux et sanitaires aujourd'hui largement documentés : **maladies professionnelles, obésité, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des eaux et des sols, effondrement de la biodiversité, etc.**

Ces dégâts ont un coût qui s'élève à **15 milliards d'Euros par an** (Drique *et al.*, 2024), celui-ci traduisant les dépenses engagées par les pouvoirs publics en France pour tenter de compenser ou de réparer les dommages environnementaux et de santé engendrés par les systèmes agri-alimentaires.

En ce sens, Duru & Fardet (2022) mettent en évidence l'implication de 4 facteurs principaux dans les dommages environnementaux et sanitaires causés par les systèmes agri-alimentaires : (i) **l'utilisation de pesticides** et (ii) **d'engrais de synthèse** ; (iii) **la production et consommation excessive de produits animaux** et (iv) **la production et consommation de produits ultra-transformés**.

Les Projets Alimentaires Territoriaux : des outils prometteurs

Les scientifiques soulignent la pertinence d'une déclinaison des politiques agri-alimentaires à l'échelle territoriale car c'est à ce niveau-là que se développent les interactions sociales les plus favorables au changement (Duru & Therond, 2024). En ce sens, **les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) incarnent des outils prometteurs** qui offrent notamment l'opportunité de **créer de nouveaux types de partenariats** sur les territoires et **d'ouvrir des espaces de concertation en mettant en réseau des acteurs territoriaux du monde agricole et alimentaire** -publics, privés ou associatifs- **qui n'avaient pas toujours l'habitude de collaborer ensemble** (Bricas *et al.*, 2021 ; Fosse *et al.*, 2021).

Des leviers d'actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à la santé et à l'environnement

Engager une transition systémique : de la production à l'assiette

La littérature scientifique s'accorde sur la nécessité d'engager une transition systémique, à la fois agricole et alimentaire :

- **une transition agroécologique** afin notamment de **réconcilier agriculture et biodiversité** (Couturier *et al.*, 2016 ; Poux & Aubert, 2018 ; Billen *et al.*, 2021 ; Rööös *et al.*, 2022) ;
- **une transition alimentaire** afin de **favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous** (Couturier *et al.*, 2016 ; Poux & Aubert, 2018 ; Willet *et al.*, 2019).

Il s'agit donc d'**agir sur l'offre alimentaire -la production agricole- et sur son accessibilité**, c'est-à-dire d'adopter une **approche systémique** : du paysage à la parcelle agricole, de la production à l'assiette, « de la fourche à la fourchette ».

Adopter une approche holistique des enjeux environnementaux et sanitaires

Il est alors primordial de **traiter conjointement les enjeux environnementaux et de santé plutôt que de les envisager en silo** (Brocard & Saujot, 2023), en déployant des solutions qui bénéficient à la fois à **la santé des humains, des animaux et des écosystèmes** selon une **approche One Health** ou *Une seule santé* (Duru & Therond, 2024).



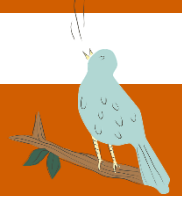
La feuille de route ou plan d'actions du PAT doit donc se structurer en 2 volets :

- un **VOLET AGRICOLE**
- un **VOLET ALIMENTAIRE**

Le rôle des PAT dans la transition agroécologique

ENJEU

Réconcilier agriculture et biodiversité



Réconcilier agriculture et biodiversité est le défi majeur auquel doit répondre la transition agroécologique, ceci impliquant notamment de **favoriser la diversification à plusieurs échelles** (IPES-Food, 2016).



Le volet agricole de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit ainsi se structurer autour des 2 objectifs stratégiques présentés ci-après.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1

Reconcevoir les paysages agricoles vers une diversification des productions agricoles

Certains territoires ont des paysages agricoles fortement spécialisés -notamment autour des grandes cultures, de l'élevage ou de la viticulture-. Engager une transition agroécologique implique donc de reconcevoir les paysages agricoles vers une diversification des productions agricoles.

Il s'agit ainsi de multiplier les sources de production nourricières (Duru *et al.*, 2022) en **diversifiant les espèces et variétés cultivées**, ainsi que **les races élevées**, tout en s'assurant que celles-ci soient **adaptées au contexte pédoclimatique local** notamment marqué par un dérèglement climatique croissant et des pénuries d'eau.

Sur les territoires spécialisés dans l'élevage il est nécessaire de **rééquilibrer les productions animales et végétales** (Couturier *et al.*, 2016 ; Poux & Aubert, 2018 ; Fosse *et al.*, 2021 ; CNA, 2022) : réduire les cheptels industriels tout en maintenant l'élevage extensif lorsque celui-ci permet de valoriser et maintenir le paysage ; et augmenter les productions de légumineuses -protéines végétales-.

DU CÔTÉ DES PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

Or, jusqu'à présent, le diagnostic réalisé lors de la phase émergente du PAT -niveau 1- vise à dresser un panorama des productions agricoles existantes et à quantifier la demande alimentaire du territoire -notamment celle de la restauration collective- du territoire. **Ce diagnostic n'intègre donc pas une approche prospective** explorant les scénarios de diversification du territoire au vu de ses contraintes pédoclimatiques. Le diagnostic agri-alimentaire est en effet réalisé dans le but d'adapter la production agricole aux besoins alimentaires du territoire -notamment pour répondre aux besoins de la restauration collective-. Or, **le paysage agricole doit plutôt évoluer au vu des contraintes pédoclimatiques du territoire, dans un contexte où le dérèglement climatique constitue un élément déterminant de l'évolution des systèmes agri-alimentaires** (Fosse *et al.*, 2021).

Le sujet de la diversification des productions agricoles n'est pas non plus abordé dans les PAT selon une approche systémique, mais plutôt selon une approche par filière et centrée sur les besoins de la restauration collective. Les PAT concentrent donc notamment leurs actions sur le **développement de la filière maraîchage**, une volonté qui émane des conclusions posées par ce diagnostic agri-alimentaire qui conclue d'une offre maraîchère insuffisante pour répondre aux besoins de la restauration collective. Certains PAT sont également investis dans des projets de **structuration d'une filière chanvre**.

Le développement du maraîchage se fait alors **via le levier installation**, notamment par la création d'espaces tests agricoles en archipels. Il n'y a cependant généralement **pas de mobilisation du levier diversification du parcellaire agricole déjà existant**.

FREINS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LES CHARGÉ·ES DE PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

- ⊗ Les chargé·es de PAT font généralement face à l'**indifférence de leurs élu·es sur ce sujet**, un constat qui traduit notamment un **manque de sensibilisation des élu·es** sur les enjeux liés à la diversification des productions agricoles sur les territoires.
- ⊗ Les élu·es priorisent plutôt l'**investissement du volet alimentaire autour d'une dynamique de valorisation en local des productions déjà existantes** : « *Quand on parle de PAT, les élus pensent à relocalisation* ».
→ Il n'y a donc **pas de remise en question du paysage agricole**, c'est-à-dire de ce qui est produit sur le territoire : « *Il n'y a pas de réflexion de menée sur quelles productions on veut sur notre territoire : on ne remet pas forcément en question ce que l'on produit* ».
- ⊗ Or, les **axes du PAT non priorités par les élu·es ne sont pas investis faute de moyens humains suffisants**.
- ⊗ **Difficultés à mobiliser les grosses fermes**.
- ⊗ Les chargé·es de PAT présentent des profils variés : ils et elles **ne sont pas tous·tes formé·es aux enjeux agricoles**.
- ⊗ Sur les territoires à dominante viticole : **la légitimité du PAT auprès des viticulteur·ices est remise en question** du fait que la viticulture n'a pas été intégrée au PAT dès sa création.
- ⊗ Sur les territoires à dominante élevage : les grands espaces faciles d'accès et sans agglomération sont parfois convoités par des entreprises d'agriculture énergétique. Il y a donc un **risque de diversification, qui ne soit cependant pas mise au profit d'une agriculture nourricière**. Les chargé·es de PAT enquêté·es témoignent également d'une dynamique **de remplacement de l'élevage par des monocultures céréalières**. Ce phénomène dit de **céréalisation** du paysage agricole ne répond pas à l'objectif de diversification dans la mesure où une dominante agricole -en l'occurrence l'élevage- est remplacée par une autre dominante -les grandes cultures céréalières- : le paysage agricole du territoire reste donc fortement spécialisé sans se diversifier.

RECOMMANDATIONS POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PAT

À destination des chargé·es de PAT

- ☑ Mobiliser le réseau des partenaires impliqués sur le sujet et déjà ancrés sur le territoire.
- ☑ Aborder le sujet de la diversification des productions agricoles selon une **approche prospective et systémique**.
- ☑ S'appuyer sur la dynamique de diversification des productions agricoles pour favoriser le déploiement d'une agriculture biologique diversifiée (cf. Objectif stratégique N°2).
- ☑ Former et sensibiliser les élu·es aux enjeux de la diversification agricole des territoires.
- ☑ Recruter un·e chargé·e de mission PAT avec un profil agronome, spécifiquement dédié·e au volet agricole.

PRÉ-REQUIS



- Le volet agricole de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit intégrer un **axe stratégique intitulé « Diversifier les productions agricoles »**.
- Le comité de pilotage (COFIL) du PAT doit intégrer un·e représentant·e de l'ensemble des structures et acteurs du territoire impliqués sur le sujet de la diversification des productions agricoles.
- L'ensemble des leviers d'actions énoncés ci-après doit être investi.

LEVIERS D' ACTIONS

- Intégrer au diagnostic agricole **la réalisation d'une étude prospective** posant les scénarios de diversification des productions agricoles sur le territoire du PAT selon ses contraintes pédoclimatiques.
- Impulser les réflexions quant à la mise en œuvre d'un des scénarios posés par l'étude prospective en **créant des espaces de concertation** rassemblant les acteurs concernés.
- Soutenir la déploiement et le maintien de productions de légumineuses.

ACTEURS & STRCUTURES MOTEURS SUR LE SUJET

Liste non exhaustive, dressée sur la base des témoignages de chargé-es de PAT de Nouvelle-Aquitaine

⇒ PNR ; CIVAM ; Chambre d'Agriculture ; Bio Nouvelle-Aquitaine ; etc.

FORCES & OPPORTUNITÉS

- ✓ **Pas d'opposition politique** à travailler sur ce sujet ;
- ✓ **Légitimité du PAT à s'emparer du sujet ;**
- ✓ Sur les territoires à dominante viticole : **la campagne d'arrachage des vignes impose la nécessité de lancer les réflexions sur le devenir du paysage agricole** et donc sur la diversification. Cette problématique bénéficie d'ailleurs sur ces territoires-là d'un fort portage politique ;
- ✓ Sur les territoires à dominante élevage : **le PAT est légitime à défendre la diversification agricole au profit d'une agriculture nourricière.**

Une reconception agricole à l'échelle des fermes et des parcelles est également nécessaire. En réponse aux enjeux environnementaux et sanitaires provoqués par l'utilisation d'intrants de synthèse -pesticides, engrais et produits vétérinaires- le **modèle de l'agriculture biologique** s'impose comme partie de la solution. Cependant une agriculture biologique dite de substitution et conduite en monocultures ne permet pas de répondre de manière globale à ces enjeux : la pérennité du modèle de l'agriculture biologique repose en effet sur les services écosystémiques -maintien de la fertilité des sols, régulation des bioagresseurs, etc.- dont les niveaux de fourniture dépendent directement de la biodiversité. La restauration de la biodiversité est donc un enjeu clé.

En conséquence, il est nécessaire de **coupler le cahier des charges de l'agriculture biologique avec une approche de diversification végétale au sein des parcelles**. Celle-ci doit combiner une **diversification des cultures à la fois temporelle -via la rotation des cultures notamment- et spatiale -associations de cultures, agroforesterie, etc.-** (IPES-Food, 2016). Cela implique aussi de **maintenir les espèces sauvages** au sein des agrosystèmes, notamment **via le maintien de couverts enherbés, la replantation de haies**, etc. En effet, la diversification végétale des agrosystèmes engendre des effets positifs nets sur la biodiversité (Prieto *et al.*, 2015) et donc sur le niveau de fourniture de services écosystémiques (Thomine, 2019). De plus, il est intéressant de noter que l'efficacité des ressources -eau, lumière, nutriments- est également maximisée dans les systèmes agricoles qui intègrent plusieurs espèces et types de production (Gliessmann, 2007 ; Altieri *et al.*, 2012), de même que dans l'agriculture biologique (Alonso & Guzmán, 2010). L'amélioration de la qualité des sols et la conservation d'un couvert végétal ont en outre un fort potentiel en matière de séquestration de carbone (Aguilera *et al.*, 2013).

Par ailleurs, il s'agit également de **reconnecter élevages et cultures** par la promotion des modèles de polyculture-élevage et de polyculture-polyélevage.

DU CÔTÉ DES PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

Lorsque les PAT investissent le sujet de l'agriculture biologique c'est généralement via le levier installation au travers de la mise en œuvre d'espaces tests agricoles en archipels.

Les actions visant à l'accompagnement des agriculteur·ices à l'amélioration de leurs pratiques agricoles vers la diversification végétale des agrosystèmes sont généralement portées par les partenaires du PAT : ADEAR, CIVAM, Agrobio, GAB, etc.

FREINS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LES CHARGÉ-ES DE PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

✘ **Absence d'objectifs chiffrés dans les PAT** en termes d'amélioration des pratiques agricoles vers une agriculture biologique diversifiée.

✘ **Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture est décrit comme difficile à articuler.** Les relations sont d'autant plus compliquées sur des sujets comme l'agroécologie et l'agriculture biologique : « *c'est un partenariat hyper difficile* » ; « *on ne peut pas aborder la thématique des changements de pratiques avec eux* ».

→ La Chambre d'Agriculture **remet parfois en question la légitimité des PAT à se saisir des problématiques agricoles** : « *pour la Chambre d'Agriculture reconnaître la légitimité d'une collectivité pour déployer des actions en matière d'agriculture c'est compliqué* » ; « *Quand ils [les représentants de la Chambre d'Agriculture] estiment que l'on empiète sur ce qu'ils devraient faire c'est problématique et ça monte vite, très vite, dans les tours* » ;

→ **freine parfois la prise de dialogue entre le PAT et les agriculteur·ices** : « *c'est eux [les représentants de la Chambre d'Agriculture] qui mettent toujours les freins à tout, surtout quand on veut s'adresser aux producteurs.* »

✘ Les chargé·es de PAT enquêté·es témoignent d'une **volonté politique d'« accompagner toutes les agricultures »** et insistent ainsi sur un **manque de portage politique, voire un blocage politique sur le sujet de l'agriculture biologique.** Cela constitue le principal frein à la définition d'objectifs et d'actions ambitieux pour soutenir l'amélioration des pratiques agricoles par le déploiement et le maintien d'une agriculture biologique diversifiée. Ceci traduit un **manque de sensibilisation des élu·es sur les externalités positives de l'agriculture biologique, ceux-ci subissant notamment l'influence des positions défendues par les chambres d'agricultures sur le sujet de l'agriculture biologique.**

→ Le soutien au déploiement et au maintien de l'agriculture biologique n'est **jamais un axe priorisé par les élu·es qui mettent plutôt la priorité sur le local, peu importe la qualité des denrées alimentaires produites sur le territoire** : « *Les élus ont voulu mettre la priorité sur le local* ».

Or, les enjeux non priorisés par les élu·es sont mis de côté, faute de moyens humains suffisants pour les investir : « *Les orientations qui sont données par les élus se font au détriment d'autres* » ; « *un ETP ça suffit à peine à mener toutes nos actions sur le local* » ; « *avec ma collègue on est sur tellement de choses en même temps : il faut prioriser* ».

✘ Si le levier installation est davantage investi notamment au travers de la création d'espaces tests agricoles en archipels, les chargé·es de PAT témoignent d'une **absence de commande et de volonté politique à inciter les agriculteur·ices déjà installé·es à la conversion à l'agriculture biologique.**

✘ L'agriculture biologique ou les labels partageant le socle de l'agriculture biologique -Bio Équitable en France ; Nature & Progrès ; Demeter- dont les bénéfices environnementaux et socio-économiques sont les plus forts et homogènes (BASIC *et al.*, 2021) subissent la **concurrence d'autres labels** -HVE ; Zéro Résidu de Pesticides ; etc.-.

✘ **Difficulté à aller vers et à mobiliser des agriculteur·ices qui ne sont pas déjà engagé·es** dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles, voire de labellisation en agriculture biologique,

ou qui ne sont pas déjà sensibilisé·es aux externalités positives de la bio : « *sur notre territoire, toutes les actions sont orientées sur des productions alimentaires qui sont en général déjà engagées dans cette démarche* ».

- ✘ **Difficultés à mobiliser les grosses fermes.**
- ✘ La diversification à l'échelle de la ferme est parfois encore perçue comme un acte militant.
- ✘ **Les chargé·es de PAT** présentent des profils variés : ils et elles **ne sont pas tous·tes formé·es aux enjeux agricoles.**
- ✘ Sur les territoires à dominante viticole : la **légitimité du PAT auprès des viticulteur·ices est remise en question** lorsque la viticulture n'a pas été intégrée au PAT dès sa création. De plus, les viticulteur·ices expriment une réticence à aborder le sujet de l'amélioration des pratiques agricoles.
- ✘ Le **manque de moyens financiers et humains** et donc la nécessité d'être dans la quête constante aux financements est un frein majeur au passage à l'opérationnalité des PAT.

RECOMMANDATIONS POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PAT

À destination des chargé·es de PAT

☑ Sur les territoires où il n'y a pas de portage politique, voire où il y a un blocage politique à investir le sujet de l'agriculture biologique : **plutôt communiquer auprès des élu·es et des agriculteur·ices sur la préservation de la ressource en eau.** Cette stratégie a permis la mise en œuvre d'actions concrètes sur certains territoires, comme le déploiement du label [Terres de Sources](#).

→ **Travailler en transversalité avec la politique des eaux** du territoire. Il est cependant nécessaire d'inscrire les actions du PAT sur ce sujet-là dans une démarche d'actions plus large que celle portée par la politique des eaux, car cette dernière se concentre uniquement sur les zones de captage.

Exemple : Sur le territoire du niortais, la mise en œuvre d'une démarche Terres de Sources est inscrite à la fois dans la feuille de route du Programme Re-sources -politique des eaux- et dans celle du PAT. Le territoire du niortais s'appuie également sur les données produites par le service des eaux de l'agglomération sur la pollution par les produits phytosanitaires notamment : « *l'étape d'après serait de croiser les arguments de santé-écologie avec des arguments économiques, en mettant en parallèle les données sur la pollution avec les coûts évités* ».

- ☑ **S'appuyer sur le réseau d'acteurs dynamiques de la bio.**
- ☑ **S'appuyer sur la dynamique de diversification des productions agricoles** (cf. Objectif stratégique N°1) **pour favoriser le déploiement d'une agriculture biologique diversifiée.**
- ☑ **Recruter un·e chargé·e de mission PAT avec un profil agronome, spécifiquement dédié·e au volet agricole.**
- ☑ **Former et sensibiliser les élu·es aux externalités positives de l'agriculture biologique (Annexe I).**

PRÉ-REQUIS

- Le volet agricole de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit **intégrer un axe stratégique intitulé « Améliorer les pratiques agricoles vers une agriculture biologique diversifiée »**.
- Cet axe stratégique doit s'articuler autour d'un **objectif chiffré d'augmentation de la surface agricole utile labellisée en agriculture biologique** sur le territoire du PAT.
- **Le comité de pilotage (COFIL) du PAT doit intégrer des représentant·es de l'ensemble des structures et acteurs :**
 - (i) de l'**agriculture biologique** du territoire ;
 - (ii) ceux impliqués sur le sujet de l'**amélioration des pratiques agricoles vers la diversification végétale des agro-systèmes**
 - (iii) ainsi que ceux impliqués dans la **promotion des modèles de polyculture-élevage et de polyculture-polyélevage**.
- **Créer un comité technique (COTECH) spécifiquement dédié à ces 2 objectifs stratégiques du volet agricole. En effet, la diversification des productions agricoles doit également être mise au service du maintien et du déploiement d'une agriculture biologique diversifiée. Les 2 objectifs stratégiques présentés ci-dessus doivent donc être menés de front.**



Ce COTECH doit intégrer :

- des scientifiques experts du domaine ;
- des représentant·es de l'ensemble des structures et acteurs de l'agriculture biologique du territoire ;
- des représentant·es de l'ensemble des structures et acteurs porteurs d'actions sur le sujet de la diversification végétale des agrosystème ;
- des représentant·es de l'ensemble des structures et acteurs porteurs d'actions sur la promotion des modèles de polyculture-élevage et polyculture-polyélevage ;
- des représentant·es de l'ensemble des filières agricoles -dont ceux de la viticulture-.

- **L'ensemble des leviers d'actions énoncés ci-après doit être investi.**

LEVIERS D' ACTIONS

- Engager une démarche de transversalité avec la politique des eaux du territoire.
- Soutenir le déploiement et le maintien du modèle de l'agriculture biologique.
- Soutenir l'amélioration des pratiques agricoles vers la diversification végétale des agro-systèmes.
- Soutenir le déploiement et le maintien des modèles de polyculture-élevage et de polyculture-polyélevage.

BOÎTE À OUTILS

Non exhaustive

Diagnostiquer

- ⇒ Mobiliser [La grille d'analyse des territoires](#)

Agir

- ⇒ Participer au [réseau Territoire Bio Pilotes](#)
- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA**, rubrique « **Accompagner les transitions des exploitations et la diversification des systèmes de production** » : <https://www.altaa.org/ressources/agir-sur-les-systemes-de-production-et-les-filieres/>
- ⇒ Consulter les **fiches synthèses issues des conclusions du programme TETRAA** :
 - [Comment les collectivités peuvent-elles aider à développer les pratiques agroécologiques ?](#)
 - [Fiches actions Agroécologie](#)
- ⇒ Exemples d'initiatives menées dans des PAT de Nouvelle-Aquitaine (liste non exhaustive) :
 - exonération de la taxe foncière non bâtie pour les agriculteur-ices en bio (PAT de Niort CCHVS) ;
 - financement de diagnostics de conversion à l'agriculture biologique (PAT du Grand Angoulême) ;
 - aides directes aux agriculteur-ices dont la conduite est certifiée agriculture biologique (PAT de Rochefort) ;
 - promotion du label Territoire Bio Engagé auprès des communes ;
 - déploiement du label Terres de Sources ;
 - mise en réseau des structures techniques qui mènent des actions en faveur de la diversification végétale des agrosystèmes ;
 - soutien financier à ces mêmes structures ;
 - etc.

Focus : sensibiliser les élu-es aux externalités positives de l'agriculture biologique

Cf. Annexe I

ACTEURS & STRUCTURES MOTEURS SUR LE SUJET

Liste non exhaustive, dressée sur la base des témoignages de chargé-es de PAT de Nouvelle-Aquitaine

⇒ Bio Nouvelle-Aquitaine ; Agrobio ; MAB ; GAB ; CIVAM ; ADEAR ; AGAP ; Terre de Liens ; politique des eaux du territoire ; etc.

FORCES & OPPORTUNITÉS

- ✓ **Un réseau de partenaires de l'agriculture biologique moteur et dynamique ;**
- ✓ **Légitimité du PAT à incarner un outil catalyseur de la transition vers une agriculture biologique diversifiée ;**
- ✓ **Portage politique régional au travers du [Pacte d'Ambition Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine 2023-2027](#) et de la [Feuille de route régionale Néo Terra](#).**

Le rôle des PAT dans la transition alimentaire

ENJEU

Favoriser l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour toutes et tous



La transition alimentaire doit viser à **favoriser l'adoption de comportements alimentaires sains et durables, entendus au sens de régimes :**

- **diversifiés ;**
- **végétalisés ;**
- **composés de produits bruts ou peu transformés ;**
- **et issus de l'agriculture biologique.**

Vers des environnements alimentaires favorables à l'adoption de comportements alimentaires sains et durables

À ce sujet, de nombreux travaux soulignent les limites de la responsabilité individuelle et la littérature scientifique s'accorde sur l'effet limité, voire nul, des actions de sensibilisation lorsque celles-ci sont menées de manière isolée (IGAS, 2016 ; INSERM, 2017 ; SAPEA, 2020 ; Temme *et al.*, 2020 ; Capacci *et al.*, 2012 ; HSCP, 2017 ; Macura *et al.*, 2022).

En effet, **les mangeur·es sont dépendant·es des environnements alimentaires** (Mejean & Recchia, 2022 ; Vonthron *et al.*, 2020 ; Brocard & Saujot, 2023) **qui désignent l'ensemble des conditions physiques, géographiques, économiques, socio-culturelles, informationnelles et politiques qui influencent et déterminent les comportements alimentaires.**

L'action publique ne doit donc pas se limiter à dicter de nouvelles habitudes alimentaires, mais doit plutôt agir en faveur de l'établissement d'environnements alimentaires favorables à l'adoption de comportements alimentaires sains et durables.



Le volet alimentaire de la feuille de route du PAT -ainsi que le diagnostic alimentaire- doit donc se structurer autour des 4 dimensions des environnements alimentaires présentées ci-après.



Ou assurer la **disponibilité d'une offre alimentaire saine et durable** dans la restauration hors domicile -restauration collective et commerciale- ainsi que **dans les points de vente et de distribution alimentaire**. Il s'agit donc d'**améliorer l'offre alimentaire existante vers plus de produits végétaux, plus de produits issus de l'agriculture biologique et moins de produits ultra-transformés**.

DU CÔTÉ DES PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

La **restauration collective** est un secteur largement mobilisé dans les PAT : le **cadre réglementaire défini par la loi EGAlim donne aux PAT la légitimité de mobiliser ce secteur et permet de contraindre le portage politique, voire de passer outre**. La restauration collective fait, en outre, l'objet d'une **politique prioritaire du gouvernement** → au sein des DRAAF les moyens humains et financiers sont en priorité fléchés sur ce secteur pour accompagner les chargés de PAT dans l'atteinte des objectifs posés par la loi EGAlim. Les **PAT s'en tiennent cependant généralement à l'objectif de la réglementation EGAlim et ne définissent pas d'objectifs plus ambitieux qui permettraient de répondre à l'enjeu de l'amélioration de l'offre alimentaire vers un approvisionnement sain et durable** -entendu au sens de diversifié, végétalisé, brut ou peu transformé et issu de l'agriculture biologique-.

Par ailleurs, le secteur de la **restauration commerciale** est parfois mobilisé dans le cadre du PAT mais seulement sous l'angle de la promotion des produits locaux, et donc **pas dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'offre** vers un approvisionnement alimentaire sain et durable. Malgré la volonté des chargés de PAT à investir le domaine de la restauration commerciale, **ce secteur est difficile à mobiliser**.

Enfin, si la plupart des chargés-es de PAT ont tenté de mobiliser les **circuits de distribution** -notamment la grande distribution-, peu d'acteurs ont répondu à leur sollicitation. **Le secteur de la distribution -notamment les Grandes et moyennes surfaces (GMS)- est difficile à mobiliser**.

FREINS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LES CHARGÉS-ES DE PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

Focus sur la mobilisation du secteur de la restauration collective

⊗ **Le manque de portage politique en faveur de l'agriculture biologique est le frein majeur à la définition d'objectifs d'amélioration de l'approvisionnement plus ambitieux que ceux définis par la loi EGAlim** : « *Les élus se sont positionnés pour ne pas aller au-delà d'EGAlim* ». Ceci traduit un **manque de sensibilisation des élu-es sur les externalités positives de l'agriculture biologique**, ceux-ci subissant notamment l'influence des positions défendues par les chambres d'agriculture sur le sujet de l'agriculture biologique : « *La Chambre d'Agriculture de notre territoire n'est pas engagée sur cette thématique-là : les élus se rangent derrière la Chambre* » ; « *Notre président est plus consensuel sur ces aspects bio car il sait que sinon la Chambre d'Agriculture va peut-être mettre des freins* ».

⊗ L'échelle à laquelle le PAT est porté conditionne ses compétences en matière de restauration collective.

✘ « La restauration collective a tendance à **favoriser davantage le local dans ses approvisionnements** et à **limiter l'approvisionnement en bio à des denrées alimentaires qui en volume d'achat représentent une quantité importante** : viande, yaourt, etc. »

Focus sur la mobilisation du secteur de la restauration commerciale

- ✘ Le secteur de la restauration commerciale n'est **pas ciblé politiquement**.
- ✘ Les PAT se concentrent surtout sur la mobilisation du secteur de la restauration collective : le secteur de la restauration commerciale n'est **pas priorisé**.
- ✘ Fort turn-over dans le secteur.
- ✘ Les échanges avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) n'ont généralement pas donné lieu à la mise en place d'action concrète : « *L'alimentation n'est pas un sujet majeur pour les CMA* ».

Focus sur la mobilisation des circuits de distribution

- ✘ **Manque de portage politique, voire absence de volonté politique à prioriser cette thématique.**
- ✘ Tout dépend du système d'approvisionnement :
 - centrale d'achat national ;
 - ou magasin acceptant de contractualiser en direct.

Lorsque l'approvisionnement s'effectue via une centrale d'achat généralement nationale alors les points de vente :

- **exigent une garantie de volume et de qualité sur l'approvisionnement ;**
- suivent les tendances du marché : **la grande distribution s'intéresse surtout au local.**

- ✘ Méconnaissance des acteurs de la distribution.
- ✘ La démarche dépend généralement de la volonté du responsable du rayon fruits et légumes.
- ✘ **Absence d'un cadre réglementaire contraignant les circuits de distribution à s'engager dans une démarche d'amélioration de leur offre alimentaire vers un approvisionnement sain et durable** : « *Il manque un cadre juridique et réglementaire imposé par la loi* » ; « *Il faut que l'État prenne les devants s'il veut que les collectivités fassent des choses : un portage politique étatique permet d'aller direct dans l'action, sans galérer sur le plaidoyer auprès des élus* ».

RECOMMANDATIONS POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PAT

À destination des chargé-es de PAT

- ☑ **Former et sensibiliser les élu-es aux externalités positives de l'agriculture biologique (Annexe I).**
- ☑ **Adhérer au [réseau Un Plus Bio](#)** qui facilite le partage de ressources en mettant en relation les communes afin qu'elles puissent échanger sur leurs expériences réussies.
- ☑ **Plutôt cibler des GMS indépendantes qui peuvent contractualiser en direct : Systèmes U ; Intermarché ; Leclerc ; etc.**

À destination des institutions

☑ **Plaider pour l'établissement d'un cadre réglementaire contraignant les acteurs privés – distribution et restauration commerciale- à s'engager dans une démarche d'amélioration de leur offre vers un approvisionnement alimentaire sain et durable.**

PRÉ-REQUIS



- **Le volet alimentaire de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit intégrer un axe stratégique intitulé « Favoriser l'accessibilité physique à une alimentation saine et durable ».**
- **Le comité de pilotage (COFIL) du PAT doit intégrer un-e représentant-e de l'[Union des métiers de l'hôtellerie restauration](#) (UMIH) et un représentant de la Fédération des épiciers de France.**
- **L'ensemble des leviers d'actions énoncés ci-après doit être investi.**

LEVIERS D' ACTIONS

- **Améliorer la qualité de l'offre dans la **restauration collective publique et privée** vers un approvisionnement alimentaire sain et durable :**
- **Améliorer la qualité de l'offre dans la **restauration commerciale** vers un approvisionnement alimentaire sain et durable :**
- **Améliorer la qualité de l'offre dans les **circuits de distribution** vers un approvisionnement alimentaire sain et durable.**

BOÎTE À OUTILS

Non exhaustive

Mobiliser le secteur de la restauration collective

⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** : <https://www.altaa.org/ressources/agir-sur-loffre-en-restauration-collective-publique-et-privee/>

-
- ⇒ Exemples d'initiatives menées dans des PAT de Nouvelle-Aquitaine (liste non exhaustive) :
- Formations des chef-fes de la restauration collective à la végétalisation des assiettes, au fait-maison et à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique ;
 - Création d'un *Club de la restau co* qui rassemble les chef-fes de la restauration collective (PAT de Niort CCHVS) ;
 - Déploiement d'une plateforme départementale d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locaux (réseau Manger Bio) ;
 - promotion du [label ECOCERT En Cuisine](#) et financement du 1^{er} audit ;
 - promotion du [label Etablissement Bio Engagé](#) ;
 - etc.

Mobiliser le secteur de la restauration commerciale

- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** : <https://www.altaa.org/ressources/agir-sur-loffre-en-restauration-commerciale/>

- ⇒ Exemples d'initiatives :
- mobiliser la Chambre des métiers et de l'artisanat pour monter des formations à destination des restaurateur-ices et promouvoir le label Écotable ;
 - financer le 1^{er} audit Écotable ;
 - mobiliser l'office de tourisme pour assurer la valorisation des restaurants labellisés dans les brochures du territoire ;
 - soutenir le déploiement d'une plateforme départementale d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et locaux ;
 - etc.

Mobiliser les circuits de distribution

- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** : <https://www.altaa.org/ressources/agir-sur-loffre-et-les-pratiques-des-circuits-de-commercialisation-et-de-distribution/>

ACTEURS & STRUCTURES MOTEURS SUR LE SUJET

Liste non exhaustive, dressée sur la base des témoignages de chargé-es de PAT de Nouvelle-Aquitaine

- ⇒ Interbio Nouvelle-Aquitaine ; UMIH ; CMA ; Office de tourisme ; Fédération des épiciers de France ; SCIC Nourrir l'avenir -collectif les Pieds dans le Plat- ; etc.



Ou **agir sur les paysages alimentaires** en améliorant le maillage géographique des points de vente et de distribution alimentaire proposant une offre alimentaire saine et durable sur les territoires, c'est-à-dire **lutter contre les déserts, les mirages et les borbiers alimentaires**.

DU CÔTÉ DES PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

La cartographie des paysages alimentaires est parfois partiellement réalisée : lorsque c'est le cas, celle-ci ne recense que les points de vente distribuant des produits locaux. Le sujet de la lutte contre les déserts, mirages et borbiers alimentaires n'est généralement pas investi dans les PAT, hormis dans certains cas avec l'appui à la création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante.

FREINS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LES CHARGÉ·ES DE PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

✘ **Problématique de la disponibilité et de la transparence des données** concernant le ratio de l'offre bio/conventionnelle, végétale/animale et brute/ultra-transformée proposée par les acteurs de la distribution.

✘ **Méconnaissance de la notion de paysages alimentaires** par les élu·es.
→ **Sujet non priorisé.**

RECOMMANDATIONS POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PAT

À destination des chargé·es de PAT

La capacité des PAT à faire évoluer les environnements alimentaires dépend de leur capacité à travailler en transversalité avec les autres services et politiques du territoire. Il faut décloisonner les politiques territoriales et amplifier la prise en compte de l'alimentation durable dans les politiques déjà en place sur les territoires :

☑ **Plaider pour le renforcement du volet alimentation dans les documents de planification et d'urbanisme -notamment SCOT et PLU(i)-.**

☑ **Plus largement, il s'agit de saisir l'opportunité de la réécriture des statuts des autres politiques du territoires -urbanisme, aménagement, commerce, transport, social, santé- pour y inscrire le volet alimentation :** « *Nos élus ont une approche décloisonnée de l'agriculture et de l'alimentation : nos politiques se croisent, elles ne sont pas traitées en silo. [...] Dès que le PAT a été créé il y a eu la volonté de l'inscrire en transversalité avec les autres politiques de l'agglomération.* »

☑ Ne pas se limiter à de l'interconnaissance entre services et politiques : **impulser une dynamique de travail transversale nécessite de mettre en œuvre des actions communes** afin de créer une relation de confiance nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants.

☑ **Saisir l'opportunité de la réécriture des statuts des EPCI pour y inscrire le volet alimentation.**

À destination des institutions

☑ **Plaider pour l'établissement d'un cadre réglementaire contraignant les acteurs privés -distribution et restauration commerciale- à la transparence quant aux données concernant le ratio de l'offre bio/conventionnelle, végétale/animale et brute/ultra-transformée proposée par ces acteurs.**

PRÉ-REQUIS



- **Le volet alimentaire de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit intégrer un axe stratégique intitulé « Favoriser l'accessibilité géographique à une alimentation saine et durable ».**
- **Le COPIL doit intégrer les élu-es des autres politiques du territoires.**
- **« Engager une démarche de transversalité avec les autres politiques du territoires -urbanisme, aménagement, commerce, transport- autour d'une dynamique de travail commune » doit être inscrit comme un objectif du PAT.**

LEVIERS D' ACTIONS

- **Intégrer au diagnostic la réalisation d'une cartographie des paysages alimentaires :** géoréférencement exhaustif des points de vente alimentaire sur le territoire -à l'échelle de la commune en milieu rural et du quartier en milieu urbain- et caractérisation de l'offre alimentaire de chacun des points de vente recensés : ratio de produits issus de l'agriculture biologique/conventionnelle, produits végétaux/animaux et produits bruts/ultra-transformés.
- **Identifier les déserts, mirages et borbiers alimentaires et lutter contre :** travailler en transversalité avec les services et politiques en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, du commerce, du social et du transport afin de mettre en place une dynamique de travail commune et s'insérer dans la politique de revitalisation des centres bourgs et des commerces de proximité portée par les agglomérations, ainsi que dans les commissions départementales sur la répartition des zones commerciales.

BOÎTE À OUTILS

Non exhaustive

- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** : <https://www.altaa.org/ressources/agir-sur-les-paysages-alimentaires/>
- ⇒ Exemples d'initiatives : mobiliser la cartographie des paysages alimentaires qui identifie les déserts, bouriens et mirages alimentaires comme outil d'influence afin de :
 - plaider en faveur de l'implantation de points de vente alimentaire et en faveur de la redynamisation des commerces de proximité proposant une offre alimentaire saine et durable ;
 - restreindre l'implantation de fast-food (étude en cours dans le cadre du PAT de Montpellier Métropole) ;
 - articuler la politique des transports à la localisation des points de vente alimentaire sur les territoires ;
 - soutenir la création d'épiceries sociales et solidaires itinérantes pour lutter contre les déserts alimentaires en milieux ruraux ;
 - etc.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3

Favoriser l'accessibilité socio-économique à une alimentation saine et durable



Ou **lutter contre la précarité alimentaire** en soutenant le déploiement d'initiatives de solidarité et de démocratie alimentaire engagées dans une démarche d'alimentation saine et durable.

PRÉ-REQUIS



- Le volet alimentaire de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit intégrer un **axe stratégique intitulé « Favoriser l'accessibilité socio-économique à une alimentation saine et durable »**.
- Travailler en transversalité avec le service ou la politique en charge du social.
- Le levier d'action énoncé ci-après doit être investi.

LEVIERS D' ACTIONS

- **Soutenir les initiatives de solidarité et de démocratie alimentaire engagées dans une démarche de durabilité, voire en impulser la démarche en mobilisant les partenaires adéquats.**

BOÎTE À OUTILS

Non exhaustive

Diagnostiquer

- ⇒ OBSOALIM : <https://diagnostic.obso-alim.org/>

Agir

- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** :
 - <https://www.altaa.org/ressources/renforcer-les-solidarites-alimentaires/>
 - <https://www.altaa.org/ressources/renforcer-le-pouvoir-de-choix-des-mangeureuses/>
- ⇒ Exemples d'initiatives :
 - expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation ;
 - création de groupements d'achats ;
 - d'épiceries sociales et solidaires (itinérantes) ;
 - de magasins coopératifs ;
 - accompagnement à l'émergence de Maisons de l'alimentation solidaire (MAS) ;
 - etc.



Car les comportements alimentaires sont également façonnés par les normes et les représentations sociales, il s'agit donc de **promouvoir un nouveau narratif inclusif et positif sur l'alimentation saine et durable**.

FREINS & DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LES CHARGÉ·ES DE PAT

Constats basés sur les résultats de l'étude mentionnée dans l'avant-propos

Focus sur l'articulation du PAT avec les Contrats locaux de santé (CLS)

- ✘ Cloisonnement des politiques de santé et d'alimentation : ceci s'explique par un **manque de portage politique en faveur d'une transversalité alimentation-santé** traduisant un **manque de sensibilisation des élu·es sur le lien santé et alimentation**.
→ Peu de CLS comportent un volet alimentation, ou bien celui-ci n'est axé que sur la nutrition.
- ✘ Non-superposition géographique et temporelle des PAT et des CLS.
- ✘ Certains territoires ne sont pas couverts par un CLS.

RECOMMANDATIONS POUR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PAT

À destination des chargé·es de PAT

- ☑ Saisir l'opportunité de la réécriture des statuts du CLS pour y inscrire le volet alimentation.
- ☑ Mettre l'articulation PAT-CLS au service de la mobilisation du pouvoir de prescription des professionnel·les de santé.
Exemple : dispositif Ordonnances Vertes. Né d'une initiative strasbourgeoise, ce dispositif mobilise le pouvoir de prescription des médecins, sage-femmes et gynécologues et prévoit la distribution de paniers de légumes bio aux femmes enceintes et l'organisation d'ateliers de sensibilisation.

PRÉ-REQUIS



- Le volet alimentaire de la feuille de route ou plan d'actions du PAT doit intégrer un axe stratégique intitulé « Favoriser l'accessibilité socio-culturelle à une alimentation saine et durable ».
- Le comité de pilotage (COFIL) du PAT doit intégrer le ou la représentant·e du CLS du territoire -lorsqu'il y en a un-.

LEVIERS D' ACTIONS

- Mobiliser le pouvoir de prescription des professionnel·les en matière de comportements alimentaires et des leader·ses d'opinion.
- Réguler les pressions marketing et publicitaires pour des produits alimentaires ayant un mauvais profil nutritionnel et environnemental.

BOÎTE À OUTILS

Non exhaustive

- ⇒ Explorer les ressources et les leviers d'actions proposés dans la **boîte à outils de l'ALTA** :
 - <https://www.altaa.org/ressources/travailler-sur-les-recits-la-desirabilite-et-changer-les-representations/>
 - <https://www.altaa.org/ressources/informer-sensibiliser-et-accompagner-le-grand-public/>
 - <https://www.altaa.org/ressources/educuer-les-plus-jeunes-a-l'alimentation-saine-et-durable/>
- ⇒ Exemples d'initiatives :
 - déployer le dispositif d'Ordonnance Verte ;
 - mobiliser les étudiant·es de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) dans le cadre de journées de sensibilisation sur l'alimentation durable au cours de leur année de Master 1 et 2, suite auxquelles les étudiant·es sont tenu·es d'axer leur projet de stage sur un sujet lié à l'alimentation durable (PAT du Grand Angoulême) ;
 - réguler la publicité (cf. Grenoble ; Rennes ; étude en cours dans le cadre du PAT de Montpellier Métropole) ;
 - etc.

Freins systémiques à l'investissement des leviers d'actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à l'environnement et à la santé

✘ **Le 1^{er} frein** à l'investissement des leviers d'actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à l'environnement et à la santé -présentés précédemment- **est le manque de portage politique, voire le blocage politique.**

Or, le portage politique est un facteur déterminant : le pouvoir des élu-es est en effet décisif dans la mesure où ils et elles valident et priorisent les axes de travail investis dans les PAT.

Ceci traduit un **manque de sensibilisation des élu-es sur ces sujets** et met également en évidence **l'influence de la position défendue par les Chambres d'Agriculture**, un partenariat souvent décrit par les chargé-es de PAT comme difficile à articuler.

✘ **Les élu-es priorisent ainsi plutôt l'investissement du volet alimentaire** en mettant généralement la **priorité sur le local.** Or manger local n'est pas systématiquement synonyme de manger sain et durable. En effet, la proximité géographique de production ne certifie pas la qualité environnementale, sanitaire, nutritionnelle et gustative d'un produit. De plus, le transport ne représente que 14% des émissions de GES des systèmes agri-alimentaires en France, quand la production agricole pèse à elle seule pour 60% (Barbier *et al.*, 2019).

→ **Les leviers d'actions territoriales pour des systèmes agri-alimentaires favorables à l'environnement et à la santé -présentés précédemment- ne sont donc pas priorités par les élu-es :** il n'y a pas de remise en question de ce qui est produit sur les territoires, et peu -voire généralement pas- de volonté politique à améliorer les pratiques de production vers une agriculture biologique diversifiée et à faire évoluer les environnements alimentaires.

✘ Or, les **axes du PAT qui ne sont pas priorités par les élu-es ne sont pas investis faute de moyens humains suffisants.**

✘ En effet, le **manque de moyens financiers et humains** et donc la nécessité d'être dans la quête constante aux financements constitue un frein majeur au passage à l'opérationnalité des PAT.

✘ Le **cloisonnement des politiques territoriales** est un **frein majeur à l'évolution des environnements alimentaires** : agir sur les environnements alimentaires implique en effet de **travailler en transversalité avec les autres politiques territoriales -urbanisme, aménagement, commerce, transport, social, santé, etc.-.**

Le **manque de portage politique** à l'impulsion de travaux transversaux avec les autres politiques territoriales traduit un **manque de sensibilisation des élu-es à l'aspect transversal et systémique des enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation.**

✘ **Si le PAT permet d'impulser des dynamiques sur un territoire, il n'a cependant pas de légitimité juridique** : « *Noter une action dans un PAT ne contraint pas juridiquement un acteur ou une commune à la réaliser* ».

Vers une montée en compétences des PAT

Recommandations à destination des institutions

☑ **Publier un document cadre à destination des élu-es et des chargé-es de PAT** qui re-repriorise les enjeux qu'un PAT doit investir et les objectifs auxquels il doit répondre : **ce document doit mentionner la santé-environnement comme un enjeu prioritaire à investir dans les PAT** et doit clairement décliner les objectifs stratégiques, ainsi que les pré-requis et leviers d'actions à mobiliser -détaillés dans ce rapport-.

Sur le volet agricole, ce document doit **mentionner le PAT comme un outil catalyseur de la transition agroécologique** → il doit souligner la **nécessité pour les PAT** :

- (i) **d'aborder le sujet de la diversification des productions agricoles selon une approche prospective et systémique** -et non pas seulement par filière- avec un objectif de diversification des productions existantes et non pas sous le seul prisme de l'installation ;
- (ii) **d'apporter un soutien assumé et ambitieux au déploiement et au maintien d'une agriculture biologique diversifiée sur les territoires.**

Ce document cadre doit également **clarifier les rôles de la Chambre d'Agriculture et du PAT sur les questions agricoles afin d'assurer leur coordination et de mettre un terme à la lutte d'influence sur les territoires** : le rôle du PAT sur les questions agricoles devant porter -concernant l'enjeu de santé-environnement dont il est ici question- sur les 2 grands objectifs stratégiques détaillés précédemment à savoir : reconcevoir les paysages agricoles vers la diversification des paysages agricoles ; améliorer les pratiques agricoles vers une agriculture biologique diversifiée.

Sur le volet alimentaire, ce document cadre doit **mentionner le PAT comme un outil catalyseur de la transition alimentaire et donc moteur de l'établissement d'environnements alimentaires favorables à l'adoption de comportements alimentaires sains et durables** → il doit souligner la **nécessité pour les PAT d'agir sur ces 4 dimensions des environnements alimentaires** :

- (i) **Faciliter l'accessibilité physique ;**
- (ii) **Faciliter l'accessibilité géographique ;**
- (iii) **Faciliter l'accessibilité socio-économique ;**
- (iv) **Faciliter l'accessibilité socio-culturelle à une alimentation saine et durable ;**

Ce document doit également **mentionner la définition d'alimentation saine et durable** entendue au sens de **régimes diversifiés, végétalisés, composés de produits bruts ou peu transformés et issus de l'agriculture biologique.**

Ce document doit préciser que **la relocalisation n'est pas un objectif du PAT.**

-
- ☑ **Sensibiliser et former les chargé-es de PAT** aux leviers d’actions territoriales à mettre en œuvre pour assurer la transition vers des systèmes agri-alimentaires favorables à l’environnement et à la santé -présentés précédemment-.
 - ☑ Trouver des sources de financements et plaider pour l'obtention de financements spécifiques aux **objectifs stratégiques précédemment détaillés.**
 - ☑ **Plaider pour la pérennisation du financement d'un poste de chargé-e de mission par PAT.**
 - ☑ **Plaider pour l’établissement d’un cadre réglementaire contraignant les acteurs privés** -secteurs de la distribution et de la restauration commerciale- à s’engager dans une démarche d’amélioration de leur offre vers un approvisionnement alimentaire sain et durable.

CONCLUSION

Ce rapport souligne ainsi l'importance de traiter simultanément les enjeux environnementaux et de santé, plutôt que de les envisager en silo. En adoptant cette perspective holistique, il met en évidence des solutions qui bénéficient à la fois à la santé des humains, des animaux et des écosystèmes selon une approche *One Health* ou Une seule santé.

Faire des PAT des outils moteurs de la transition agroécologique et alimentaire, nécessaire pour répondre aux enjeux d'environnement et de santé liés à l'agriculture et à l'alimentation, implique ainsi que ceux-ci repriorisent leurs actions suivant une logique de transition systémique, de la production à l'assiette : vers la diversification des productions agricoles sur les territoires, vers une agriculture biologique diversifiée, vers des environnements alimentaires favorables à l'adoption de comportements alimentaires sains et durables.

POUR ALLER PLUS LOIN

Lire l'étude complète : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04831940>

Visionner le replay du webinaire « Santé-environnement : quels leviers d'action pour les PAT » : <https://youtu.be/jjLSEF-fbUs>

Lire l'article « Santé-environnement : quels leviers d'action pour les PAT » : <https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/sante-environnement-quels-leviers-d-action-pour-les-pat>

ANNEXE I - Leviers de sensibilisation des élu·es aux externalités positives de l'agriculture biologique

Compte-rendu du Café des PAT organisé en mars 2025, lors duquel les chargé·es de PAT de la région Nouvelle-Aquitaine ont été invité·es à échanger sur le sujet suivant : **Quels leviers d'action mobilisez-vous ou mobiliseriez-vous pour éduquer/sensibiliser les élu·es aux externalités positives de l'agriculture biologique ?**

Les citations sont issues des témoignages des chargé·es de PAT.

D'après les chargé·es de PAT, il semble pertinent d'adopter un point d'entrée sous le prisme de la santé pour sensibiliser les élu·es aux externalités positives de l'agriculture biologique : introduire le discours par le lien agriculture-santé et alimentation-santé, puis faire le lien avec l'environnement -s'appuyer sur le concept *One Health-*, et ainsi amener le sujet de l'agriculture biologique. Il est néanmoins nécessaire d'adapter son discours : *« il faut retenir que tous les élus ne sont pas sensibles à toutes les entrées ».*

La santé n'est cependant pas un enjeu priorisé par les élu·es : *« La santé n'est pas identifiée comme une priorité » ; « La santé n'est pas un sujet qui est bien formalisé et compris ».* Ces constats soulèvent alors la question de la légitimité et des compétences des collectivités : *« Les communautés de communes considèrent que la santé ne relève pas de leur compétence, alors ce n'est pas leur priorité ».*

Pour sensibiliser les élu·es à ce sujet : *« il faut donc y aller progressivement, en revenant régulièrement sur la thématique ».*

⇒ **Mobiliser des arguments économiques**

L'étude [L'injuste prix de notre alimentation](#) parue en septembre 2024 est un outil de plaidoyer à mobiliser. Celle-ci aborde la notion de coûts cachés des systèmes agri-alimentaires, qui traduit les dépenses publiques engagées pour tenter de réparer ou de compenser les dégâts environnementaux, sanitaires et sociaux causés par les systèmes agri-alimentaires.

Le territoire du niortais a ainsi fait intervenir le CIVAM, co-auteur de l'étude, pour présenter l'étude au COPIL du PAT en présence des élu·es : *« L'approche économique défendue dans cette étude est très intéressante car c'est un argument understandable par les élus. [...] Cette étude permet par exemple de montrer que lorsque l'on utilise des pesticides on doit dépolluer les sols et cela coûte cher ».*

⇒ Mobiliser l'[outil de comparaison des labels alimentaires](#)

Celui-ci a été réalisé sur la base de l'[Étude de démarches de durabilité dans le domaine alimentaire qui décrypte les labels et certifications alimentaires](#). Cet outil interactif illustre les impacts des labels et certifications alimentaires sur la [boussole de durabilité](#). Il permet ainsi de mettre en évidence les externalités socio-environnementales positives des labels répondant au socle de l'agriculture biologique

(AB, Bio Équitable en France, Demeter, Nature & Progrès) VS les autres labels. Les visuels proposés par cet outil sont des supports intéressants à partager aux élu-es et à mobiliser lors de plaidoyers sur l'agriculture biologique.

Détails sur la boussole de durabilité : <https://lebasic.com/analyse-expertise/boussole-de-durabilite/>

⇒ **Mobiliser des supports visuels pour illustrer les enjeux de pollution sur les territoires**

Carte Géophyto : <https://www.generations-futures.fr/geophyto/>

Carte Adonis : <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>

Cartes Territoires Fertiles : <https://territoiresfertiles.fr/cartes/pesticides-intensite-usage/epcis>

⇒ Mobiliser la [plateforme interactive « Tous Exposés »](#)

⇒ **Décloisonner les politiques territoriales et inscrire le PAT dans une démarche de travail transversale avec les autres politiques des territoires**

Intégrer les élu-es des autres politiques du territoire -santé, environnement, etc.- au COPIL du PAT permet de favoriser une dynamique de travail transversale, et ainsi les sensibiliser à la multi-dimensionnalisation des enjeux abordés par l'agriculture et l'alimentation. En effet, le plan d'actions du PAT doit s'inscrire dans une démarche transversale avec les autres politiques du territoire.

Sur le territoire du niortais, la mise en œuvre d'une démarche Terres de Sources est par exemple inscrite à la fois dans la feuille de route du Programme Re-sources (politique des eaux) et dans celle du PAT. Le territoire du niortais s'appuie également sur les données produites par le service des eaux de l'agglomération sur la pollution par les produits phytosanitaires notamment : *« l'étape d'après serait de croiser les arguments de santé-écologie avec des arguments économiques, en mettant en parallèle les données sur la pollution avec les coûts évités ».*

Le dispositif Ordonnance Verte pourrait, quant à lui, être porté à la fois par le Contrat Local de Santé (CLS) et par le PAT.

⇒ **Intégrer les acteurs de la bio au COPIL et au COTECH du PAT**

Il est également important d'intégrer l'ensemble des acteurs de la bio du territoire au sein des COPIL et COTECH du PAT, afin de favoriser un rapport de force en faveur de l'agriculture biologique. Un autre chargé de PAT précise également que *« faire connaître les acteurs de la bio aux élus semble un premier pas intéressant ».*

⇒ **Inviter les élu-es à participer aux événements (séminaires, forums, rencontres, etc.) qui font intervenir des expert.es de la santé-environnement et abordent le sujet des externalités positives de l'agriculture biologique**

Sensibiliser les élu-es, c'est les inviter à participer aux divers événements organisés sur les territoires par les partenaires du PAT ou par le PAT, qui font intervenir des scientifiques et experts de la santé-environnement et abordent le sujet des externalités positives de l'agriculture biologique.

Le territoire des Deux-Sèvres invite ainsi ses élu·es à participer au **Rallye Bio porté par Bio Nouvelle-Aquitaine**.

Les **rencontres locales organisées par le réseau Biosena** et **celles organisées dans le cadre du projet MAIA** sont également des événements à diffuser auprès des élu·es : *« ce sont des temps d'échanges important qui permettent de faire le lien entre la théorie et la pratique, de mettre en lien les projets portés par la recherche et les acteurs du milieu agricole »*.

Le territoire du Grand Angoulême accueille cette année sur son territoire un **évènement organisé par le réseau Un Plus Bio sur le thème de la santé**, dit « Les Rencontres du Club », auquel sont invités à participer les élu·es et au cours duquel interviendront divers expert.es, dont Isabelle Farbos, docteure en génétique et biologie moléculaire. Celle-ci était d'ailleurs déjà intervenue dans le cadre du PAT pour porter un discours sur l'alimentation auprès des élu·es, en mentionnant notamment les impacts des pesticides.

Sur le territoire landais, les élu·es sont invité·es à participer au forum sur l'alimentation durable organisé par le PAT. Celui-ci proposait cette année un focus sur les enjeux de santé liés à l'agriculture et à l'alimentation, lors d'une table ronde au cours de laquelle a notamment été présenté le dispositif Ordonnance Verte au travers de témoignages de médecins et d'élu·es : *« il est important d'identifier des spécialistes, des médecins qui soient capables de vulgariser les données, via l'association Alerte des médecins sur les pesticides par exemple »*.

Focus sur le dispositif Ordonnance Verte :

Né d'une initiative strasbourgeoise, ce dispositif mobilise le pouvoir de prescription des médecins, sage-femmes et gynécologues et prévoit la distribution de paniers de légumes bio aux femmes enceintes et l'organisation d'ateliers de sensibilisation.

Déployé sur le territoire du Grand Angoulême sous le nom « Paniers Jeunes Pousses », ce dispositif s'inscrit dans la volonté de sensibiliser au lien entre alimentation, santé et agriculture biologique.

Lors de l'organisation de tels événements, il est pertinent de **mobiliser des acteurs locaux** comme la Ligue contre le cancer qui pourrait venir présenter des résultats ciblés par territoire.

⇒ **Organiser des visites de fermes conduites en agriculture biologique**

Sensibiliser les élu·es, c'est également organiser des visites de fermes conduites en agriculture biologique : *« Il faut faire visiter des exploitations de toutes tailles, pour montrer une diversité d'organisation et donc de contraintes »*.

⇒ **Fresque de la contribution de l'agriculture biologique en santé-environnement : un futur outil à mobiliser**

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine travaille actuellement à l'élaboration d'une fresque sur les contributions de l'agriculture biologique en santé-environnement à destination des élu·es notamment.

⇒ **Combiner les leviers d'actions**

« Il faut activer tous les leviers en même temps pour réussir à toucher les élus, d'une manière ou d'une autre ».

BIBLIOGRAPHIE

Aguilera, E., Lassaletta, L., Gattinger, A., & Gimeno, B. S. (2013). Managing soil carbon for climate change mitigation and adaptation in Mediterranean cropping systems : A meta-analysis. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 168, 25-36. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2013.02.003>

Alonso, A. M., & Guzmán, G. J. (2010). Comparison of the Efficiency and Use of Energy in Organic and Conventional Farming in Spanish Agricultural Systems. *Journal of Sustainable Agriculture*, 34(3), 312-338. <https://doi.org/10.1080/10440041003613362>

Altieri, M. A., Funes-Monzote, F. R., & Petersen, P. (2012). Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers: contributions to food sovereignty. *Agronomy for sustainable development*, 32(1), 1-13.

Billen, G., Aguilera, E., Einarsson, R., Garnier, J., Gingrich, S., Grizzetti, B., Lassaletta, L., Le Noë, J., & Sanz-Cobena, A. (2021). Reshaping the European agro-food system and closing its nitrogen cycle : The potential of combining dietary change, agroecology, and circularity. *One Earth*, 4(6), 839-850. <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2021.05.008>

Bricas, N., Conaré, D., & Walser, M. (Éds.). (2021). Une écologie de l'alimentation. éditions Quae. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3>

Brocard, C., & Saujot, M. (2023). Environnement, inégalités, santé : Quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

Capacci, S., Mazzocchi, M., Shankar, B., Brambila Macias, J., Verbeke, W., Pérez-Cueto, F. J., Koziół-Kozakowska, A., Piórecka, B., Niedzwiedzka, B., D'Addesa, D., Saba, A., Turrini, A., Aschemann-Witzel, J., Bech-Larsen, T., Strand, M., Smillie, L., Wills, J., & Traill, W. B. (2012). Policies to promote healthy eating in Europe : A structured review of policies and their effectiveness. *Nutrition Reviews*, 70(3), 188-200. <https://doi.org/10.1111/j.1753-4887.2011.00442.x>

Conseil National de l'Alimentation (CNA). (2022). Nouveaux comportements alimentaires : propositions d'actions pour une alimentation compatible avec des systèmes alimentaires durables : avis n°90.

Couturier C., Charru M., Doublet S., Pointereau P. (2016). Afterres 2050.

Drique, M., Aulanier, A., Théodore, M., Coulet, C., & Merckaert, J. (2024). L'injustice prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ?

Duru, M., & Fardet, A. (2022). Les coûts cachés de notre alimentation. *UP'Magazine*.

Duru, M., & Therond, O. (2024). *One Health* (Une seule santé) pour concevoir des alternatives crédibles aux défaillances des systèmes alimentaires. *Cahiers Agricultures*, 33, 18. <https://doi.org/10.1051/cagri/2024016>

Fosse, J., Furic, P., Gomel, C., Hagenburg, M., & Rousselon, J. (2021). Pour une alimentation saine et durable : Analyse des politiques de l'alimentation en France.

Gliessman, SR. (2007). *Agroécologie : l'écologie des systèmes alimentaires durables*. 2e éd. Boca Raton, FL : CRC Press

IPES-Food. (2016). *De l'Uniformité et la Diversité : Changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés*.

Macura, B., Ran, Y., Persson, U. M., Abu Hatab, A., Jonell, M., Lindahl, T., & Rööös, E. (2022). What evidence exists on the effects of public policy interventions for achieving environmentally sustainable food consumption? A systematic map protocol. *Environmental Evidence*, 11(1), 17. <https://doi.org/10.1186/s13750-022-00271-1>

Méjean, C., & Recchia, D. (2022). Urban foodscape and its relationships with diet and health outcomes. *Proceedings of the Nutrition Society*, 81(4), 272-278. <https://doi.org/10.1017/S0029665122002701>

Poux, X., & Aubert, P.-M. (2018). An agroecological Europe in 2050 : Multifunctional agriculture for healthy eating.

Rööös, E., Mayer, A., Muller, A., Kalt, G., Ferguson, S., Erb, K.-H., Hart, R., Matej, S., Kaufmann, L., Pfeifer, C., Frehner, A., Smith, P., & Schwarz, G. (2022). Agroecological practices in combination with healthy diets can help meet EU food system policy targets. *Science of The Total Environment*, 847, 157612. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2022.157612>

SAPEA. (2020). *A sustainable food system for the European Union* (1re éd.). SAPEA. <https://doi.org/10.26356/sustainablefood>

Temme, E. H. M., Vellinga, R. E., De Ruyter, H., Kugelberg, S., Van De Kamp, M., Milford, A., Alessandrini, R., Bartolini, F., Sanz-Cobena, A., & Leip, A. (2020). Demand-Side Food Policies for Public and Planetary Health. *Sustainability*, 12(15), 5924. <https://doi.org/10.3390/su12155924>

Thomine, E. (2019). *Effet de la diversification spatiale et temporelle des cultures à l'échelle du paysage agricole sur le biocontrôle et les ravageurs de culture* (Doctoral dissertation, COMUE Université Côte d'Azur (2015-2019)).

Vonhron, S., Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2020). Foodscape : A scoping review and a research agenda for food security-related studies. *PLOS ONE*, 15(5), e0233218. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233218>

Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., Garnett, T., Tilman, D., DeClerck, F., Wood, A., Jonell, M., Clark, M., Gordon, L. J., Fanzo, J., Hawkes, C., Zurayk, R., Rivera, J. A., De Vries, W., Majele Sibanda, L., ... Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene : The EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447-492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)